

Séance de question-réponse de la soirée sur l'énergie photovoltaïque (20/08/24)

Table des matières

1. Ores insiste pour qu'on mette des compteurs intelligents, mais est-ce vraiment avantageux ? Mon installation photovoltaïque date de 2022, mon compteur tourne donc à l'envers.....	2
2. Ma maison est équipée de panneaux photovoltaïques et je surproduis beaucoup d'électricité. J'ai installé un ballon thermodynamique mais je surproduis toujours trop (mon compteur tourne trop à l'envers). Comment autoconsommer plus et moins injecter ? Est-ce que mettre des chauffages électriques pour l'hiver suffirait ?	2
3. Mon onduleur rend l'âme et je souhaiterais en mettre un plus petit. Est-ce que cela poserait un problème avec les panneaux photovoltaïques en surpuissance ?.....	3
4. Comment peut-on vérifier si notre toiture est éligible à la pose de panneaux ?	3
5. Est-il nécessaire de renforcer le toit pour supporter le poids des panneaux ?	4
6. Est-ce que les panneaux résistent à la grêle ?	4
7. Faut-il nettoyer les panneaux solaires ?	4
8. Lorsqu'on parle d'isolation, les coûts se révèlent vite élevés, notamment pour faire des études. Qu'en est-il des personnes en situation de précarité énergétique ?	4
9. Comment fonctionne la revente de notre électricité en cas de surplus ?	5
Est-ce qu'un deuxième onduleur pourrait résoudre le problème ?	5
10. Quid de l'acquisition d'une batterie ?	5
Peut-elle limiter le décrochage des panneaux ?	5
Est-ce que la batterie réduit ma facture ?	5
11. Est-ce que la surproduction nous coûtera quelque chose ? On entend souvent dire que l'on doit payer l'électricité que l'on injecte sur le réseau.....	5
12. Est-il intéressant de mettre des panneaux photovoltaïques avec le tarif prosumer ? ...	6
13. J'ai un compteur bihoraire, que faire ?	6
14. Est-ce qu'il existe un système pour lancer ses électro à distante autoconsommer ce que nos panneaux photovoltaïques produisent la journée ?.....	7
15. Une installation photovoltaïque produit généralement 4000 kWh/an, à combien est estimé le coût d'investissement ?	7
16. Il y a-t-il une consommation minimale à avoir pour qu'une installation photovoltaïque nous soit utile ?	7

1. Ores insiste pour qu'on mette des compteurs intelligents, mais est-ce vraiment avantageux ? Mon installation photovoltaïque date de 2022, mon compteur tourne donc à l'envers.

Oui, l'installation d'un compteur intelligent reste avantageuse pour vous car elle vous permet de calculer de manière plus précise votre prélèvement. Voir explication sur ce lien d'Ores :

- [Panneau photovoltaïque - Particulier | ORES](#)
- [Le tarif prosumer | CWAPE](#)
- [2023.04.18-Note explicative tarif prosumer-mise à jour.pdf \(cwape.be\)](#)

2. Ma maison est équipée de panneaux photovoltaïques et je surproduis beaucoup d'électricité. J'ai installé un ballon thermodynamique mais je surproduis toujours trop (mon compteur tourne trop à l'envers). Comment autoconsommer plus et moins injecter ? Est-ce que mettre des chauffages électriques pour l'hiver suffirait ?

Oui et non,

Tant que vous avez le système de la compensation, ajouter du chauffage électrique (privilégier les pompes à chaleur) vous permettra d'ajouter de la consommation annuelle d'électricité à votre habitation, de réduire votre consommation de fioul, et d'avoir votre compteur qui tournera moins à l'envers sur l'année (moins de surproduction). Néanmoins, si vous sortez un jour de la compensation (fin prévue en 2030), votre surproduction d'été ne pourra plus compenser votre consommation de votre chauffage électrique d'hivers, et si vous avez optez pour un système de chauffage électrique peu efficace (radiateur électrique), ils vous coûteront plus cher en consommation que du mazout.

Des appareils peuvent vous aider à plus autoconsommer votre production, mais sachez qu'il sera compliqué d'atteindre les 60% d'autoconsommation si vous êtes déjà en surproduction avec la compensation. Si un jour vous optez pour un véhicule électrique, cela rajoutera 3000 kWh sur votre consommation, votre installation sera moins en surproduction. La dernière solution sera de vendre votre injection à une communauté d'énergie, à vos voisins, à un prix que vous déciderez ensemble.

Voir plus d'info sur le partage d'énergie ici :

- [Communautés d'énergie et partage d'énergie au sein d'un même bâtiment \(Electricité\) - Site énergie du Service public de Wallonie](#)
- [Communauté d'énergie renouvelable à Aubange : une première en Wallonie - Renouvelle](#)

3. Mon onduleur rend l'âme et je souhaiterais en mettre un plus petit. Est-ce que cela poserait un problème avec les panneaux photovoltaïques en surpuissance ?

Non. En règle générale, on peut sous dimensionner la puissance de l'onduleur par rapport à celle des panneaux jusqu'à un rapport de $\frac{1}{2}$ (1 kVA onduleur pour 2 kWc de panneaux). Pour faire ce changement, vous devrez donc acheter un onduleur qui peut permettre ce sous dimensionnement, et c'est une indication que l'on retrouve sur la fiche technique de la marque.

Sous dimensionner vous permettra de réduire votre tarif prosumer, mais le meilleur moyen pour vous de le réduire est de simplement changer votre compteur et de passer à un numérique (tout en conservant la compensation jusqu'en 2030). Vous n'aurez plus ainsi de tarif prosumer capacitaire, mais un calcul de vos frais réseaux réels sur base de votre prélèvement enregistré par votre compteur. Plus d'info sur le site d'Ores.

Mettre un onduleur plus faible c'est diminuer la taille du tuyau, le jour où vous brancherez votre voiture électrique (6-11 kW), et vos appareils domestiques, votre onduleur sera trop petit pour alimenter vos appareils.

Dans le cas où vous souhaitez installer des panneaux photovoltaïques chez vous, veillez à anticiper votre consommation future. En effet, ajouter plus de panneaux sur une installation existante vous reviendra plus cher. Par exemple, si vous vous chauffez actuellement au fioul, pensez à le remplacer par une pompe à chaleur ; peut-être que vous ferez aussi l'acquisition d'une voiture électrique.

4. Comment peut-on vérifier si notre toiture est éligible à la pose de panneaux ?

Il faut tout d'abord connaître l'âge de votre toiture ainsi que regarder son revêtement. En moyenne, des ardoises artificielles ont une durée de vie de 30-40 ans ; les ardoises naturelles peuvent tenir jusqu'à 100 ans. Ensuite, il est aussi conseillé de réfléchir à l'isolation de votre toit.

- Si celle-ci peut être refaite facilement par l'intérieur, alors changer simplement les ardoises avant de mettre les panneaux, mettez une sous toiture, et installez vos panneaux. Vous pourrez faire l'isolation par l'intérieur le jour où vous souhaitez entamer les travaux.
- Si par contre vous n'avez pas la possibilité d'isoler par l'intérieur, il faudra isoler par l'extérieur, et donc il sera préférable que les travaux d'isolation soient faits avant la pose des panneaux. Renseignez-vous au près d'un guichet de l'énergie et d'entrepreneurs.

5. Est-il nécessaire de renforcer le toit pour supporter le poids des panneaux ?

En règle générale non, mais l'état de la charpente sera toujours à vérifier. Il faut aussi penser à cela lorsque vous isolerez votre toit, le poids de l'isolation est plus impactant que le poids des panneaux solaire. Faites-vous aider par un entrepreneur qui pourra vous dire l'état de votre charpente.

6. Est-ce que les panneaux résistent à la grêle ?

A priori, cela ne posera pas de problèmes, mais tout dépend de la taille des grêlons. Les panneaux photovoltaïques ont été pensés pour résister aux intempéries sans que cela ne puisse affecter la productivité de votre installation. Contactez toujours votre assureur pour l'informé que vous avez une installation photovoltaïque, en cas de dégâts lié aux intempéries, vos équipements seront couverts.

7. Faut-il nettoyer les panneaux solaires ?

En règle générale, les panneaux s'auto lavent avec la pluie et une pente de toit supérieur à 20%. Si vous disposez d'ancien panneaux texturés (alvéole) nous vous conseillons de nettoyer vos panneaux au minimum tous les 10 ans si vous constatez des dépôts de mousse/lichens car ceux-ci peuvent diminuer la production de votre installation). Les nouveaux panneaux (à surface lisse – de 7 ans maximum) doivent pouvoir s'autonettoyer avec la pluie mais n'hésitez pas à vérifier leur état de temps à autre (pour le pollen ou le sable par exemple). Un simple jet d'eau (pas de kasher) permettra de faire partir la poussière.

Vos panneaux sont souvent couverts par une garantie s'ils venaient à dysfonctionner sans que ce soit liés à des intempéries. Cette garantie couvre l'achat d'un nouveau panneau, mais pas la pose par l'installateur.

8. Lorsqu'on parle d'isolation, les coûts se révèlent vite élevés, notamment pour faire des études. Qu'en est-il des personnes en situation de précarité énergétique ?

Le coût total de l'isolation de votre bâtiment dépendra de l'état de rénovation initial nécessaire. Pour votre information, la plateforme Corenove accompagne les citoyens dans leurs projets de rénovation énergétique (<https://corenove.be>).

9. Comment fonctionne la revente de notre électricité en cas de surplus ?

Lorsque vous n'avez plus la compensation, le fournisseur rachète ce que vous injectez sur le réseau. Le prix de rachat de l'injection est souvent inférieur au prix de vente de l'énergie des fournisseurs.

Exemple, en août 2024, le prix de l'énergie des fournisseurs (sans frais réseau et taxe) est de 15c€/kWh alors que le prix de rachat de l'injection est de 3-4c€/kWh.

Est-ce qu'un deuxième onduleur pourrait résoudre le problème ?

Non car l'acquisition d'un deuxième onduleur vous reviendra plus cher et fera baisser le tarif prosumer.

Si la personne remplace son onduleur existant par un autre plus petit en kVA, il y aura donc une perte de production +/- importante en fonction de la diminution de puissance, donc peut-être un peu moins d'autoconsommation et moins d'injection sur le réseau. En faisant cela, le particulier doit investir dans un nouvel onduleur, pour moins économiser sur sa facture. S'il fait cela, c'est par exemple car il est en compensation et qu'il souhaite réduire son tarif prosumer capacitaire. Cependant, il est préférable pour lui de remplacer son compteur pour diminuer ce tarif prosumer, et de conserver son installation existante qui pourrait être un jour suffisante s'il consomme davantage d'électricité (voiture électrique, pompe à chaleur, ...). Diminuer la puissance de son onduleur n'est donc pas une bonne solution.

10. Quid de l'acquisition d'une batterie ?

Peut-elle limiter le décrochage des panneaux ? C'est une fausse bonne idée car la batterie se charge au début de la journée et sera remplie en 2-3h. À midi, votre batterie sera déjà pleine et votre surproduction provoquera quand même un décrochage (si votre réseau du quartier est saturé par d'autres installations). Le soir, vous consommerez une partie de l'électricité de votre batterie, et le lendemain matin, votre batterie sera toujours à moitié chargée.

Est-ce que la batterie réduit ma facture ? La batterie n'augmentera pas énormément vos économies sur votre facture, vous allez gagner 200-300€ en plus maximum, cependant elle vous aura coûté 4000€-8000€, et donc elle sera rentabilisée en plus de 20 ans, alors que la durée de vie d'une batterie est de 10-15 ans...

11. Est-ce que la surproduction nous coûtera quelque chose ?

On entend souvent dire que l'on doit payer l'électricité que l'on injecte sur le réseau.

Il existe un surcoût imposé par certains fournisseurs sur les détenteurs de panneaux solaires qui sont toujours sur le régime de la compensation. Ce surcoût est en €/kVA onduleur et il est différent du tarif prosumer. Tous les fournisseurs n'appliquent pas ce surcoût, vérifiez donc avec votre fournisseur les conditions tarifaires.

Voir ici l'article de Test achat : [Quels fournisseurs facturent des frais supplémentaires pour les prosumers avec compteur qui tourne à l'envers ? \(test-achats.be\)](https://test-achats.be/quels-fournisseurs-facturent-des-frais-supplementaires-pour-les-prosumers-avec-compteur-qui-tourne-a-l-envers/)

Ces surcoût aussi appelés « Frais d'équilibrage », ne sont pas appliqués sur les installations hors compensation, c'est-à-dire les nouvelles installations qui revendent l'injection sur le réseau sans compenser le prélèvement.

12. Est-il intéressant de mettre des panneaux photovoltaïques avec le tarif prosumer ?

Les nouvelles installations photovoltaïques ne sont pas soumises au tarif capacitaire prosumer, mais paieront pour le prélèvement réel (ce que vous soutirez du réseau quand vos panneaux ne produisent pas assez). Voir explication dans la documentation d'Ores.

Si vous avez déjà des panneaux, que vous bénéficiez de la compensation, et que vous vous demandez s'il serait intéressant pour vous de sortir de la compensation et de mettre un compteur numérique.

- Si vous avez un fournisseur qui vous facture des « frais d'équilibrage » liés à la compensation en plus du tarif prosumer, il peut -être intéressant pour vous de sortir de la compensation. Tous les fournisseurs ne les facturent pas, donc renseignez-vous
- Si vous n'avez que le tarif prosumer qui s'affiche sur votre facture, alors remplacez votre compteur à disque par un compteur numérique, votre tarif prosumer sera ainsi mieux estimé et éventuellement plus faible.

13. J'ai un compteur bihoraire, que faire ?

Si vous possédez un compteur bihoraire et que vous souhaitez installer des panneaux photovoltaïques chez vous, il faudra changer vos habitudes de consommation pour se caler sur la consommation réelle des panneaux.

- Si vous conservez la compensation, il peut -être utile pour vous de passer en mono horaire. Faites la demande à votre fournisseur.
- Si vous n'avez pas la compensation, alors vous pouvez conserver votre bihoraire. Au printemps et en été, vous pourrez sans problème faire fonctionner vos machines à laver et boiler électrique en milieu de journée si vous savez les programmer. L'hiver vous pourrez faire fonctionner vos appareils énergivores la nuit si la production de vos panneaux n'est pas suffisante.

14. Est-ce qu'il existe un système pour lancer ses électro à distante autoconsommer ce que nos panneaux photovoltaïques produisent la journée ?

Oui, c'est possible de faire cela avec des nouveaux électro. Si vous ne souhaitez pas changer vos appareils tout de suite, il est également possible de les lancer avec le programme en différé. Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur le site : <https://maconsosouslalothe.be>.

Il est conseillé de viser l'autoconsommation plutôt que l'injection sur le réseau. Tout le monde n'arrivera pas à atteindre les 24 kWh/j de consommation électrique. Energie Commune conseille de partager le surplus à un voisin plutôt qu'à un fournisseur.

15. Une installation photovoltaïque produit généralement 4000 kWh/an, à combien est estimé le coût d'investissement ?

Une installation de ce type vous coûtera environ 7000 €. Faites l'estimation sur la carte solaire Wallonne !

16. Il y a-t-il une consommation minimale à avoir pour qu'une installation photovoltaïque nous soit utile ?

Prenons l'exemple d'un cas où la consommation annuelle est de 1500 kWh, tout en sachant qu'il s'agit d'une maison isolée possédant 4-5 panneaux. Les onduleurs ont besoin d'un nombre minimum de panneaux pour fonctionner : 4-5 en général. En-dessous de ce nombre, il faudra alors installer des micro-onduleurs.

Plus l'installation sera petite, plus le coût de la main d'œuvre, des accessoires, de l'onduleur sera élevé par panneaux placé. Une très petite installation mettra plus de temps à s'amortir qu'une installation de taille moyenne. Faites le test avec la carto solaire wallonne.

Article Renouvelle sur le Photovoltaïque : [Archives des Solaire - Renouvelle](#)